

PARTICIPATION ET CITOYENNETE DES HEBERGES EN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

INSTITUTION PARTENAIRE

Centre d'Action Sociale Protestant

88 rue Robespierre, Montreuil 93100

<https://casp.asso.fr>

Le CASP est une association reconnue d'utilité publique (loi 1901)

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Paul ROULLIN

Chargé de mission Bénévolat et Vie associative

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

Le Centre d'Action Sociale Protestant est une association laïque reconnue d'utilité publique. Fort d'une identité associative vivante et participative, le CASP est un acteur citoyen et engagé.

L'association a pour ambition de combattre l'inacceptable et développer une approche globale et individualisée de chaque personne, de façon inconditionnelle.

Nous accueillons toute personne en situation de précarité ou de fragilité, qu'elle soit à la rue ou sans domicile fixe, sans emploi, en rupture sociale, en détention, sortant de prison ou sous-main de justice, en demande d'asile, exilée, enceinte ou en post-maternité, ou encore de la petite enfance.

A travers quelques 80 structures, services ou dispositifs d'accompagnement à Paris et en région parisienne, l'association propose un ensemble de réponses variées au public concerné allant de l'accueil, à la domiciliation en passant par l'écoute, l'accompagnement, l'insertion ainsi que la prise en charge médicale !

CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

L'objectif du projet est de penser la participation et la consultation des hébergé.es aux décisions liées au fonctionnement du centre dans lequel ils ou elles vivent. Ce projet répond à la fois à une obligation juridique et légale de création d'instance participative (notamment les Comités de Vie Sociale) au sein de centres d'hébergement comme ceux du CASP mais également à une volonté d'inclusion des personnes accueillies dans les processus de décision touchant à leur quotidien. Les équipes sociales et les personnes accueillies et accompagnées sont ainsi les premières concernées par ces problématiques et devraient être le point de départ pour la réflexion du projet.

MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANTS

Les étudiant.es seront amené.es à collaborer complètement avec la mission Vie Associative du CASP. Leur interlocuteur-riche sera le ou la chargée de mission bénévolat et vie associative. Ils/elles seront en contact avec toutes les équipes du CASP et seront invité.es à se rendre dans les différentes structures identifiées pour l'étude.

PRÉVOYEZ-VOUS DE PROPOSER UNE FORMATION AUX ÉTUDIANTS AVANT DE DEBUTER LA MISSION ?

Pour l'instant aucune formation particulière n'est prévue mais ce sera sûrement le cas.

QUELLE POURRAIT ETRE LA MARGE DE MANŒUVRE LAISSÉE AUX ÉTUDIANTS POUR INFLUENCER OU ORIENTER LE PROJET ?

C'est une question assez floue, nous ne voyons pas vraiment de limite dans l'élaboration de cette étude. L'inclusion en centre d'hébergement est un projet assez vaste et nouveau au sein de l'association, nous sommes donc ouverts à toutes propositions qui façonneront les bases de futurs CVS ou d'instances participatives.

EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN ?

Une étude de terrain sur ce sujet permettra le recensement des problématiques liées à la participation et à l'inclusion dans les structures d'hébergement/accompagnement des associations actrices de la solidarité. Cette étude pourrait être rendue publique comme ça a été le cas par d'autres associations ayant travaillé sur le sujet (La Cloche, Entourage etc.) avec le consentement des personnes interrogées et impliquées dans le projet. Cela constituera un historique d'expérimentation pour les autres structures du CASP mais aussi pour divers projets portés par d'autres associations par exemple.

RÉSULTATS ATTENDUS

Une étude quantitative et qualitative sur la réception des problématiques de vie sociale sera attendue, laquelle servira la mise en place d'un plan d'action pour l'évolution de la participation en centre d'hébergement.

Il pourra également être attendu des suggestions concernant le plan d'action futur pour la création des CVS.

COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL ? QUELLES ACTIONS POURRAIENT ETRE MISES EN ŒUVRE ?

Cette étude nous permettra de partager un plan d'action avec chaque structure ciblée pour expérimenter les outils et instances que l'on jugera pertinentes pour celles-ci. L'idée serait alors d'inspirer de plus en plus de structures à l'avenir pour mettre en place des outils similaires et généraliser les formes de participation dans tous les centres de l'association.

QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS ET/OU INDIRECTS DU PROJET ?

Les bénéficiaires directs du projet seront les personnes accueillies et accompagnées au sein des structures du CASP.

De manière indirecte, toutes les parties prenantes du projet bénéficieront très probablement de l'élaboration de ce projet. Les équipes sociales seront évidemment les premières bénéficiaires car concernées par les réflexions autour de l'inclusion et de la gouvernance dans ces espaces de vie. Ensuite ce seront également les bénévoles, les personnes des missions transverses travaillant sur le sujet et potentiellement les futures structures qui bénéficieront du retour d'expérience d'un tel projet.